



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

-----  
**SEANCE DU mardi 1 février 2011**

**19 heures 00**

-----

SL/VC

N° 001146

Personnel-Mise à disposition d'un agent d'entretien auprès du CCAS de la Ville d'APT

Affiché le :

Le **mardi 1 février 2011 à 19 heures 00** le Conseil Municipal s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la **SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL**, sous la Présidence d'**Olivier CUREL**, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : M. Olivier CUREL (Maire d'Apt), Mme Marie RAMBAUD (Maire Adjoint), M. Pierre BOYER (2ème Adjoint), Mme Marie-Christine KADLER (3ème Adjoint), M. Jean-Marc DESSAUD (4ème Adjoint), Mme Véronique GACH (5ème Adjoint), M. Jean-François DORE (6ème Adjoint), Mme Hélène MARTINEZ (7ème Adjoint), M. Christophe CARMINATI (8ème Adjoint), M. Bruno BOUSCARLE (9ème Adjoint), Mme Jacqueline BAROT (Conseillère Municipale), Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale), M. José VINCENTELLI (Conseiller Municipal), Mme Solange BECERRA (Conseillère Municipale), M. Pierre ELY (Conseiller Municipal), M. Dominique MARIANI-VAUX (Conseiller Municipal), Mme Françoise RIPOLL (Conseillère Municipale), M. Thierry CARRELET (Conseiller Municipal), Mme Aurore SALETTI (Conseillère Municipale), M. Jean-Pierre STOUVENEL (Conseiller Municipal), Mme Amina ELKHATTABI (Conseillère Municipale), M. Yves JAOUEN (Conseiller Municipal), Mme Katherine COUZINET (Conseillère Municipale), M. Jean-Marie MARTIN (Conseiller Municipal)

**ONT DONNE PROCURATION** : Mme Caroline ALLENE (Conseillère Municipale) représentée par M. Olivier CUREL (Maire d'Apt), M. Etienne FOURQUET (Conseiller Municipal) représenté par Mme Marie-Christine KADLER (3ème Adjoint), Mme Leïla BECHICHE (Conseillère Municipale) représentée par Mme Jacqueline BAROT (Conseillère Municipale)

**ABSENTS** : M. Christian PANOT (Conseiller Municipal), M. Jean-Louis de LONGEAUX (Conseiller Municipal), M. André LECOURT (Conseiller Municipal), Mme Maggy GREGOIRE-GALLIER (Conseillère Municipale), M. Patrick ESPITALIER (Conseiller Municipal), Mme Corinne PAIOCCCHI (Conseillère Municipale)

La séance est ouverte, Mme Aurore SALETTI est nommée Secrétaire.

- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 relative au statut de la fonction publique territoriale, articles 61 et suivants,
- Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,
- Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale, article 35-1.
- Vu la loi du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique qui a renforcé le régime juridique de la mise à disposition des fonctionnaires et agents publics qui devient une des modalités de la mobilité des fonctionnaires.

Les conditions de la mise à disposition ont été ainsi largement réformées : elles font l'objet, pour la fonction publique territoriale, du décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 cité en référence qui se substitue au décret antérieur du 8 octobre 1985.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de mettre à disposition du CCAS, un agent d'entretien à raison de six heures par semaine à compter du 3 février 2011 et ce pour une durée d'un an.

Le CCAS remboursera à la Mairie d'APT, l'intégralité de la rémunération versée à l'agent mis à disposition au vu d'un titre de recettes émis trimestriellement.

**A L'UNANIMITE  
LE CONSEIL**

**APPROUVE** la proposition de Monsieur le Maire.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition entre le CCAS et la Mairie d'APT à compter du 3 février 2011.

**DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE MAIRE  
Olivier CUREL**